

## "Nicole Fontaine : Présidente du Parlement européen" dans Tribune pour l'Europe

**Légende:** Le 20 juillet 1999, Nicole Fontaine a été élue Présidente du Parlement européen.

**Source:** Tribune pour l'Europe. Informations du Parlement européen. Juillet-Août 1999, n° 7-8. [s.l.]. ISSN 0255 - 8815.

"Nicole Fontaine : Présidente du Parlement européen", p. 1.

**Copyright:** (c) Parlement européen

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/nicole\\_fontaine\\_presidente\\_du\\_parlement\\_europeen\\_dans\\_tribune\\_pour\\_l\\_europe-fr-63af14db-2e03-4f66-b9b5-4d19796055ff.html](http://www.cvce.eu/obj/nicole_fontaine_presidente_du_parlement_europeen_dans_tribune_pour_l_europe-fr-63af14db-2e03-4f66-b9b5-4d19796055ff.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2014

## Nicole Fontaine : Présidente du Parlement européen

Mme Nicole Fontaine (PPE, F) a été élue le 20 juillet Présidente du Parlement européen au premier tour de scrutin par 306 voix, contre 200 voix pour M. Mario Soarès (PSE, E) et 49 voix pour Mme Heidi Hautala (Verts/ALE, NL). Depuis l'élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979, Mme Fontaine devient, après Simone Veil, la deuxième femme Présidente du Parlement européen. Cette élection a dès lors valeur de symbole et la nouvelle Présidente du Parlement européen s'est félicitée de l'accroissement du nombre de femmes dans l'Assemblée (près de 30% contre 27% dans la précédente législature).

Mme FONTAINE est née le 16 janvier 1942 en Normandie. Diplômée de l'Institut d'Etudes de Paris, Docteur en droit et avocate, elle a été pendant près de vingt ans responsable nationale des relations entre l'enseignement privé et les pouvoirs publics au Secrétariat général de l'enseignement catholique. Membre du Conseil supérieur de l'éducation nationale de 1975 à 1981, elle a siégé au Conseil économique et social de 1980 à 1984.

Mme FONTAINE est membre du Conseil de la Présidence, du Comité exécutif et du Bureau politique de la Nouvelle UDF. Elle est Présidente de la commission de la Nouvelle UDF chargée des relations avec les Institutions européennes.

Depuis 1984, elle est député européen. Elle était vice-Présidente du Parlement européen depuis 1989 et première Vice-Présidente depuis 1994. Elle a été membre permanent du Comité de conciliation et Présidente de la délégation du PE à la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires).

Dans son discours d'investiture, la nouvelle Présidente a rappelé que «pour que l'Europe soit acceptée comme autre chose qu'une contrainte, il faut qu'elle soit porteuse d'un projet qui dépasse la seule construction d'un espace économique et monétaire, même enrichi de sa nécessaire dimension sociale et environnementale». C'est dans cette optique qu'il y a aujourd'hui «urgence à redonner du sens à l'Union». Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra résoudre le paradoxe qui veut que, alors que toutes les enquêtes montrent que l'adhésion à la construction européenne gagne du terrain dans les esprits, le nombre des abstentionnistes aux élections européennes est toujours croissant. Le Parlement doit impérativement affiner sa stratégie de communication et faire en sorte que l'information qu'il dispense dépasse les cercles d'initiés pour être plus proche des citoyens. «Il ne suffit pas de faire, il faut faire savoir». La Présidente du Parlement européen entend s'y attacher en revendiquant «la reconnaissance effective des responsabilités nouvelles dont le Traité d'Amsterdam a doté désormais le Parlement européen». Elle estime nécessaire de mieux équilibrer les deux légitimités démocratiques (Conseil et Parlement) sur lesquelles repose l'adoption de la législation communautaire. L'investiture du nouveau collège des commissaires sera le premier acte de responsabilité du Parlement nouvellement élu et, «il serait inconcevable que le Parlement procède à cette investiture sans avoir eu au préalable connaissance du deuxième rapport des sages».

Mme FONTAINE souhaite une Commission «forte, créative, en prise sur les grands défis que nous devons relever ensemble». La Commission doit être transparente, respecter les équilibres politiques et démocratiques voulus par les électeurs et travailler en étroite synergie avec le Parlement. Dans la mesure où le Traité d'Amsterdam n'a pas atteint tous les objectifs qui lui étaient assignés au départ il appartiendra au Parlement de peser de tout son poids pour faire progresser l'équilibre institutionnel de l'Union dans plusieurs directions : le champ de la codécision doit être étendu à tous les actes législatifs de l'Union et le Parlement doit être associé à la politique extérieure et de sécurité commune. Le Parlement doit également impérativement être «associé très en amont» aux travaux préparatoires de la conférence intergouvernementale destinée à réformer les Institutions européennes. Le Parlement «ne se contentera pas d'une réforme a minima».

La Présidente du Parlement européen a encore rappelé le rôle de son Institution dans la défense des droits de l'homme. Dans tous les accords internationaux le Parlement européen n'a jamais cessé de conditionner son accord au respect d'une authentique démocratie, respectueuse de la liberté et des droits de l'homme. «Pour tous les peuples opprimés, l'Europe représente un espoir immense de paix, de liberté et de progrès».

Mme FONTAINE a souhaité que sa première initiative de Présidente vers l'extérieur sera de se rendre, dès que possible, au Kosovo. Dans cette région, chacun pressent confusément que s'est joué l'avenir d'un modèle démocratique protecteur de toutes les minorités. «Il n'était pas acceptable, et il n'a pas été accepté, de voir bafouer à nouveau et d'une manière aussi barbare les droits de l'homme au cœur même de l'Europe». La Présidente du Parlement européen souhaite que sa visite au Kosovo permette de «porter aux deux communautés, albanaise et serbe, au Haut représentant des Nations Unies, aux autorités politiques et religieuses, à la force internationale de paix, le message de notre détermination». Le Parlement européen prendra toute sa part à l'effort de reconstruction du Kosovo et de stabilisation des Balkans.